

<https://snetap-fsu.fr/L-essentiel-du-CTM-du-25-avril-2019.html>



L'essentiel du CTM du 25 avril 2019

- Nos Actions - Le SNETAP dans les instances - Comité technique ministériel (CTM) -



Date de mise en ligne : vendredi 26 avril 2019

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

[<https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH106/snuitamfsusnetap-2-464dd.png>]

Trois interventions de la [FSU](#) lors du [CTM](#) :

Point 1 : la mobilisation des agents dans la fonction publique et le ministère de l'Agriculture

Dans sa déclaration liminaire, au nom de la FSU, Jean-Marie Le-Boiteux, secrétaire général du SNETAP-FSU a rappelé le contexte très particulier dans lequel se déroule ce [CTM](#) :

- la question du BREXIT et son impact sur les conditions de travail des agents du MAA chargés des contrôles sanitaires aux frontières - vote unanime de toutes les organisations syndicales représentatives contre un projet de texte de dérogation au travail le week-end sans compensation : lire le communiqué : [Brexit sans accord : les agents du MAA ne peuvent en être les victimes](#) -
- un appel commun de toutes les fédérations des fonctionnaires pour une grève le 9 mai prochain.

Les sujets de mécontentement sont nombreux, tant au niveau général de la Fonction Publique que du seul ministère de l'Agriculture :

- la défense du service public et son maintien sur tout le territoire et dans toutes ses missions à l'attention de la population ;
- la question salariale avec le gel du point d'indice de nouveau annoncé par le gouvernement ;
- les plans de requalification et plus particulièrement au ministère de l'Agriculture sont totalement insuffisant alors que l'inadéquation entre les postes, les compétences demandées aux agents et le niveau de leur rémunération ne fait que s'accroître ;
- la précarité au MAA : si un GT s'est bien mis en place à la demande unanime des Organisations syndicales, à ce jour et après deux réunions, force est de constater l'absence de véritables propositions pour ces agents maintenus dans la précarité ;
- les conditions de travail des agents qui ne font que se dégrader avec les postes supprimés - et ceux à venir -, l'intensification de la sous-dotations en [ETP](#) dans tous les services du MAA et le développement de la souffrance au travail.

Le 9 mai doit être une réponse des agents à la hauteur des menaces qui pèsent sur la Fonction Publique et ses agents.

lire l'appel à la mobilisation : [9 mai : l'Éducation mobilisée avec toute la Fonction publique !](#)

Point 2 : La mise en place des fiches de paye dématérialisées pour les agents contractuels nationaux du MAA

Avec une année de décalage et de nombreuses difficultés rencontrées par des agents contractuels pour récupérer leur fiche de paye en version papier, le ministère met enfin en place le dispositif « ENSAP » pour ses agents contractuels à compter du 1er juillet 2019. Les agents pourront donc rapidement récupérer leur fiche de paye - le jour même du versement du salaire.

Jusqu'au 1er janvier 2020, la fiche de papier version papier sera également distribuée.

Attention : le service "retraite" de l'ENSAP n'est pas ouvert aux agents contractuels qui dépendent d'un autre organisme.

Rappel : pour les agents titulaires, la fiche de paye version papier disparaît à compter d'octobre 2019.

[Fiche de Paie et retraite consultation en ligne](#)

Point 3 : Égalité professionnelle Femmes/Hommes et Cellule de signalement de discrimination

Alors que le ministère peine à atteindre les objectifs fixés comme celui de la nomination de femmes dans les postes à responsabilité, la FSU a pointé la situation particulièrement déséquilibrée et peut-être potentiellement discriminante des nominations et avancement de carrière des personnels de direction des [EPL](#). La FSU demande un travail spécifique sur ce sujet et peut-être la révision de certains critères pénalisant les directrices. La secrétaire générale du ministère s'est montrée intéressée pour un tel travail. ([retrouver ici la lettre ouverte adressée au DGER à ce sujet](#))

Concernant le bilan du fonctionnement de la cellule de signalement des discriminations dont sont victimes les agents du MAA, la FSU a repris ses remarques faites lors du groupe de travail ([les retrouver ici](#)) et plus particulièrement celles concernant l'enseignement agricole public. La [DGER](#) présente en a contesté la valeur (chiffres brutes, peu représentatifs...) sans jamais véritablement vouloir montrer qu'elle souhaitait s'engager dans un travail de fond sur ce sujet, ce que regrette la FSU.